

Capacité professionnelle en cultures marines

RS5176 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	212
Formacode(s)	21347
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	02/04/2025

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

6 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 6 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CTRE EUROPEEN FORMAT CONTINUE MARITIME	18290902800017	Former et organiser l'évaluation
ETABLISSEMENT PUBLIC LYCEE AGRICOLE ET HORTICOLE DE COUTANCES	19501213300011	Former et organiser l'évaluation
LYCEE DE LA MER ET DU LITTORAL	19170091300012	Former et organiser l'évaluation
LYCEE DE LA MER PAUL BOUSQUET	19341599900013	Former et organiser l'évaluation
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE JULLIAN	19330023300031	Former et organiser l'évaluation
MAISON FAMILIALE RURALE	78639021100013	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Certification nécessaire aux personnes physiques demandant l'octroi d'une concession pour l'exploitation de cultures marines et :

- possédant un diplôme ou titre de niveau 4 ne figurant pas sur une liste fixée par arrêté ;
- pour les personnes physiques nées avant 1990, possédant un certificat d'aptitude professionnelle maritime de conchyliculteur et la preuve d'une expérience professionnelle de trois ans en cultures marines, ou justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans en cultures marines, en navigation à la pêche ou en exploitation agricole.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Technique et conduite de production
- Moyens de production
- Gestion économique de l'entreprise et connaissance de la filière et de l'environnement socio professionnel
- Réglementation de l'activité des cultures marines

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Code rural et de la pêche maritime Article R923-15

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- être âgé(e) d'au moins 18 ans

- né(e)

après le 1er janvier 1990 : posséder un bac ou équivalent et une expérience plus ou moins significative en cultures marines

- né(e)

avant le 1er janvier 1990 : avoir un CAP maritime et 3 ans d'activité professionnelle en cultures marines ou 5 ans d'activité professionnelle en cultures marines

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le directeur interrégional de la mer ou le directeur de la mer désigne le président du jury parmi les fonctionnaires de catégorie A relevant du ministère en charge de la mer ainsi que les quatre membres du jury en assurant une parité entre enseignants et professionnels en cultures marines.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 02/04/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS7182

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/09/cir_37467.pdf

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5176/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	53
Parcours menés à terme	62
Taux d'achèvement	117 %
Période	03/2022 – 04/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	83
----------------------	----

Montant total engagé	169 991 €
Coût moyen par dossier	2 048 €
Durée moyenne	257 h
Période	11/2020 – 01/2025
France compétences	76 %
France Travail	13 %
Reste à charge titulaire	8 %
Entreprise	3 %
OPCO	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.